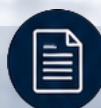
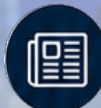


2,2 milliards pour créer un médicament, mais qui paye vraiment l'innovation?



CHRONIQUE
L'ACTU PHARMA
DÉCRYPTÉE



REVUE DE PRESSE
TITRES CLÉS
DE LA SEMAINE



DATES À RETENIR
LES RENDEZ-VOUS
À NE PAS MANQUER

CHRONIQUE

Par Abderrahim Derraji,
Docteur en pharmacie



**2,2 milliards
pour créer un
médicament, mais
qui paie vraiment
l'innovation ?**



évelopper un médicament n'a jamais été à la portée du premier laboratoire venu. Mais les chiffres atteignent désormais des sommets. Le coût moyen de développement d'un nouveau médicament a atteint 2,2 milliards de dollars en 2024, soit 65 % de plus qu'en 2014. Même en tenant compte de l'inflation, la hausse reste d'environ 25 %.

De quoi alimenter un débat aussi ancien que sensible. Le prix élevé des médicaments innovants est-il réellement le prix à payer pour financer l'innovation ?

Il faut d'abord reconnaître une

réalité. La recherche pharmaceutique est devenue considérablement plus complexe. Nous sommes loin de l'époque où l'innovation reposait essentiellement sur de petites molécules chimiques. Anticorps monoclonaux, thérapies géniques et cellulaires, ARN messenger... la médecine s'attaque aujourd'hui à des mécanismes biologiques extrêmement sophistiqués, parfois encore mal compris.

Les essais cliniques ont suivi la même tendance. Un protocole de phase 3 comportait en moyenne 19 critères d'évaluation en 2025, soit 30 % de plus qu'en 2012. Plus spectaculaire encore, le

volume moyen de données recueillies est passé de 930 000 points en 2012 à près de 6 millions en 2025.

À cela s'ajoute une difficulté croissante à recruter les patients. La médecine de précision réduit les populations éligibles. Il ne suffit plus d'avoir un cancer du poumon, par exemple. Il faut parfois présenter une mutation déterminée, un biomarqueur particulier et répondre à de multiples autres critères.

Et puis il y a tous les médicaments qui ne verront jamais les rayons d'une officine ou d'une pharmacie hospitalière. Moins de 7 % des molécules entrant en phase 1 obtiennent finalement une autorisation de mise sur le marché. En 2024, les vingt plus grandes entreprises biopharmaceutiques auraient dépensé 7,7 milliards de dollars dans des essais portant sur des médicaments qui n'ont finalement jamais été commercialisés.

L'innovation coûte donc incontestablement cher.

Mais reconnaître cette réalité ne signifie pas pour autant signer un chèque en blanc à l'industrie pharmaceutique.

Car une question essentielle demeure. Combien coûte réellement le développement de chaque médicament ?

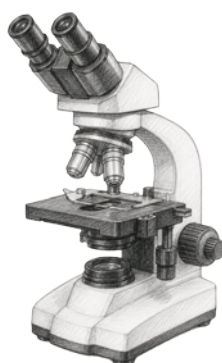
Sur ce point, l'opacité reste considérable. Les laboratoires publient rarement les dépenses attribuables à un produit précis et les estimations disponibles reposent sur des méthodologies différentes.

C'est pourtant là que se joue une partie du débat sur l'accès aux traitements. Comment déterminer si un prix de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de milliers de dollars, est justifié lorsque celui qui le fixe est pratiquement le seul à connaître la véritable structure de ses coûts ?

Il ne s'agit pas d'opposer les patients à l'industrie pharmaceutique. Sans rentabilité, pas d'investissement. Sans recherche, pas d'innovation. Mais sans transparence, pas de confiance.

Et lorsqu'il s'agit de médicaments capables de sauver ou de prolonger des vies, la confiance est primordiale.

Source : swissinfo.ch



CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX



PLUS DE CONFORT
et de joie de vivre!



**Charbon
végétal**



**Levure
de bière**



Rétatrutide : quand les faussaires vendent de futurs médicaments

emblématique. Cette molécule expérimentale, développée dans le traitement de l'obésité, agit simultanément sur trois



La contrefaçon de médicaments franchit une nouvelle étape particulièrement inquiétante. Jusqu'à présent, les trafiquants copiaient essentiellement des médicaments déjà autorisés et commercialisés. Désormais, ils proposent sur Internet des médicaments qui n'ont pas encore franchi avec succès les différentes phases des essais cliniques et qui, de ce fait, n'ont pas obtenu d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Le rétatrutide en est un exemple

récepteurs hormonaux, ceux du glucagon, du GIP et du GLP-1. Les résultats prometteurs obtenus lors des essais de phase II, notamment sur la perte de poids et l'amélioration de la stéatose hépatique, ont suscité un intérêt considérable.

Mais le rétatrutide est toujours en phase III de développement. Il ne dispose donc actuellement d'aucune AMM. Cela n'empêche pourtant pas des produits prétendument à base de

rétratrutide d'être proposés illégalement sur différents sites Internet et à travers les réseaux sociaux.

L'Académie nationale de pharmacie française alerte sur ce phénomène, qu'elle considère comme une nouvelle forme de falsification. La situation est d'autant plus préoccupante que les consommateurs n'ont aucune garantie quant à la composition de ces produits, à leur dosage, à leur pureté ou à leurs conditions de fabrication. Rien ne permet même d'affirmer qu'ils contiennent réellement la molécule annoncée.

Les autorités sanitaires ont commencé à réagir. Depuis 2024, la FDA américaine a adressé des lettres d'avertissement à seize sociétés de télésanté commercialisant du rétratrutide. En France, l'ANSM alerte depuis fin 2025 sur les dangers liés à l'achat d'analogues du GLP-1 contrefaits et lutte contre leur vente et leur promotion illégales. Le phénomène pourrait malheureusement dépasser largement le domaine de l'obésité. L'Académie redoute que cette nouvelle stratégie des faussaires ne concerne demain d'autres innovations très attendues, notamment les peptides, les anticorps monoclonaux, les oligonucléotides ou encore les thérapies géniques et cellulaires. Le succès mondial des nouveaux traitements contre l'obésité aiguë manifestement les appétits. Mais cette fois, les trafiquants n'attendent même plus qu'un médicament soit

officiellement autorisé et commercialisé pour le contrefaire. Une raison supplémentaire de rappeler qu'un médicament ne s'achète pas sur un réseau social. Source : Univadis

Tavneos retiré du marché européen après une alerte sur des atteintes hépatiques graves

Le Tavneos (avacopan), médicament utilisé dans le traitement de certaines vascularites rares, est désormais retiré du marché européen. En France, les pharmacies ont reçu, à la mi-août 2026, l'instruction de retirer l'ensemble des boîtes encore disponibles. Cette décision intervient après le signalement, au Japon, d'une vingtaine de décès chez des patients traités par l'avacopan, dont certains étaient associés à de graves atteintes hépatiques.

Autorisé dans l'Union européenne depuis janvier 2022, Tavneos était indiqué chez l'adulte dans le traitement de deux vascularites rares et sévères, la granulomatose avec polyangéite et la polyangéite microscopique. L'avacopan agit en bloquant un récepteur impliqué dans les mécanismes inflammatoires responsables des lésions vasculaires.

En France, environ 600 patients seraient actuellement traités. Les autorités sanitaires leur demandent de ne surtout pas interrompre leur traitement de leur propre initiative. Un arrêt brutal pourrait en effet favoriser une reprise de la maladie. Les



patients concernés doivent contacter rapidement leur médecin afin d'envisager une alternative thérapeutique. La décision européenne est l'aboutissement d'une réévaluation engagée après l'apparition de nouvelles données de sécurité. Fin juin 2026, l'Agence européenne des médicaments (EMA) avait recommandé le retrait de l'autorisation de mise sur le marché. Cette recommandation a été entérinée par la Commission européenne le 4 août 2026. En France, le rappel des lots de Tavneos dosés à 10 mg a débuté le 19 août 2026.

L'alerte était initialement venue du Japon, où le médicament est commercialisé depuis 2022. Kissei

Pharmaceutical a signalé au printemps 2026 une vingtaine de décès survenus chez des patients exposés au traitement, certains étant associés à de graves atteintes hépatiques. Le laboratoire avait alors alerté les professionnels de santé et demandé l'arrêt des nouvelles prescriptions. Pour plusieurs cas, toutefois, le lien de causalité direct avec l'avacopan n'a pas pu être formellement établi.

Au-delà de ces signalements, les autorités européennes ont également réexaminé les données ayant permis l'autorisation initiale du médicament. Des interrogations concernant la fiabilité de l'étude clinique principale ont contribué à cette nouvelle évaluation.

Après quatre années de commercialisation, la balance bénéfice-risque de Tavneos n'est donc plus considérée comme favorable, conduisant à son retrait du marché européen et à la nécessité de proposer rapidement une alternative aux patients concernés.

Source : ANSM

Casablanca : un pharmacien soupçonné d'alimenter un trafic de psychotropes

Une affaire de trafic présumé de médicaments psychotropes impliquant un pharmacien et son assistant vient d'être mise au jour à Casablanca. Trois personnes ont été interpellées dans le cadre de cette enquête menée par les services de sécurité d'El Fida-Mers Sultan, en coordination avec la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST).

L'affaire a débuté par l'arrestation, sur la voie publique, d'un homme soupçonné de commercialiser illégalement des médicaments psychotropes normalement délivrés sur prescription médicale. Lors de son interpellation, les policiers l'auraient surpris en possession de comprimés destinés à la vente. Vingt-cinq ordonnances médicales ont également été découvertes en sa possession. Les investigations menées à la suite de cette première arrestation ont conduit les enquêteurs vers une officine et abouti à l'interpellation d'un pharmacien ainsi que de son

assistant. Selon les éléments rapportés, les deux hommes sont soupçonnés d'avoir approvisionné le principal mis en cause en médicaments psychotropes.

Les perquisitions effectuées dans le cadre de l'enquête ont permis aux services de sécurité de saisir 672 comprimés psychotropes de différentes catégories. Des ordonnances, plusieurs documents médicaux ainsi qu'un ordonnancier afin d'être examinés par les enquêteurs.

Cette affaire remet en lumière la problématique sensible du détournement de médicaments psychotropes hors du circuit légal. Ces produits font l'objet de règles strictes de prescription, de délivrance et de traçabilité précisément en raison des risques liés à leur mésusage et à leur utilisation à des fins «récréatives».

Les trois personnes interpellées ont été placées en garde à vue dans le cadre de l'enquête. Celle-ci devra notamment déterminer les responsabilités de chacun, l'origine exacte des ordonnances retrouvées et l'ampleur éventuelle du circuit d'approvisionnement.

À ce stade, il s'agit de suspicions faisant l'objet d'une enquête. Les personnes mises en cause bénéficient de la présomption d'innocence tant qu'une décision judiciaire définitive n'a pas établi leur responsabilité.



DATES À RETENIR



22 au 24
OCTOBRE 2026
RABAT



17 au 19
DÉCEMBRE 2026
AGADIR

